

Le Référentiel Régional Pédologique de l'Orne

Un soutien à la nouvelle classification des ZDS en Basse-Normandie



Patrick Le Gouëc, Samuel Rousseau, Florent Guérin
SAFER de Basse-Normandie - VIGISOL
Contact : guillaume.jouan@safer-basse-normandie.fr



● L'enjeu ZDS en Basse-Normandie

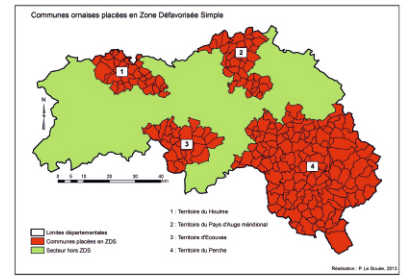
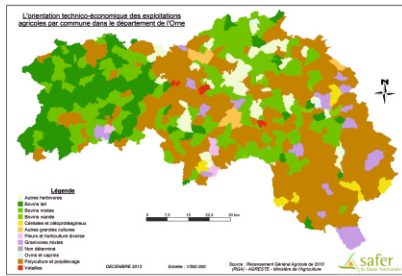
Mis en place par la politique agricole commune depuis 35 ans, le soutien aux exploitations agricoles des zones défavorisées permet de préserver l'espace naturel dans les régions pour lesquelles la production ou l'activité agricole souffre de handicaps naturels.

Pour aider l'agriculture dans ces régions, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) lui a consacré 12,6 milliards d'euros pour la période 2007-2013. En 2009, la Commission européenne a exprimé la nécessité de mettre en application, à partir de 2013, une nouvelle classification des zones agricoles défavorisées (ZDS) pour répartir plus équitablement l'aide FEADER. Celle-ci doit s'appuyer, entre autre, sur la prise en compte de critères liés aux sols.

L'objectif pour la France étant, pour le moins, de conserver la classification ZDS sur les territoires actuellement concernés, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) s'est engagé dans une démarche de soutien auprès des régions où l'inventaire et la cartographie des sols est lacunaire.

C'est dans ce contexte que le MAAF, la SAFER et la DRAF de Basse-Normandie se sont associés en 2012 pour formaliser les conditions d'exécution du programme IGC5 RRP Orne et Manche. Il s'agit alors, par ce poster, de présenter les travaux et les résultats issus de ce partenariat à propos du département de l'Orne.

● Le contexte agricole ornois



Dans le département de l'Orne, l'agriculture est caractérisée par 3 grandes orientations technico-économiques des exploitations. Dans la partie occidentale, l'élevage bovin est omniprésent, tourné vers la production de lait et de viande. Cette orientation de production laisse progressivement place vers l'Est à des systèmes agricoles voués à la polyculture et au polyélevage.

Actuellement, ce département très agricole fait l'objet d'un classement en ZDS sur près de la moitié de sa superficie. Sont concernés les territoires du Houlme, du Pays d'Auge méridional, d'Ecouves et du Perche.

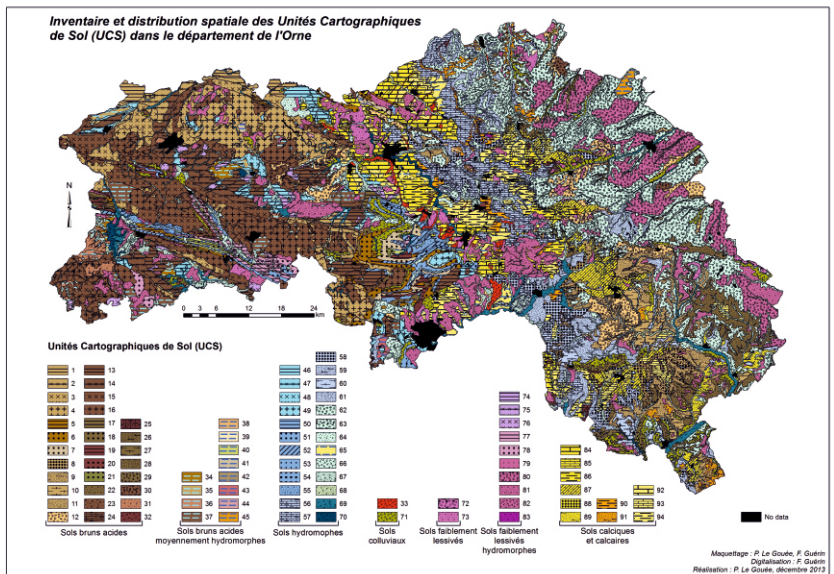
● Les critères d'éligibilité au titre de la révision des ZDS

Critères

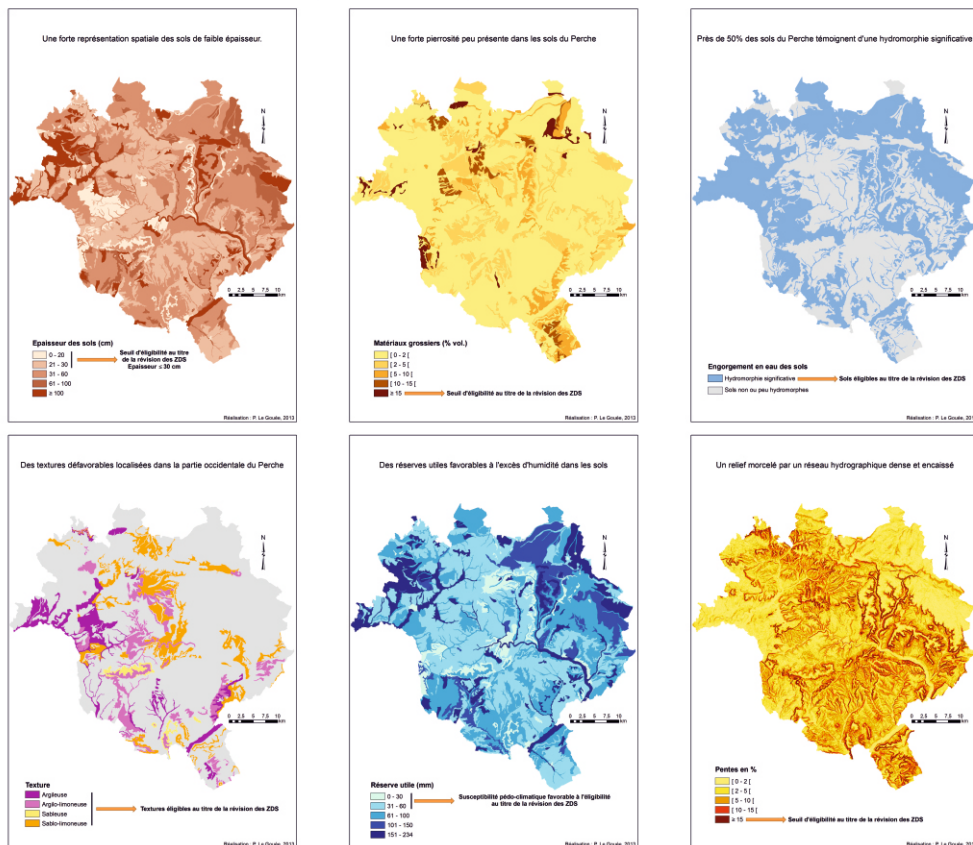
- Biophysiques (8 critères)
 - Climat
 - basse température
 - sécheresse
 - Sol
 - drainage
 - texture et éléments grossiers
 - profondeur d'enracinement
 - propriétés chimiques
 - Sol et climat
 - Excès d'humidité dans le sol
 - Terrain
 - pente
- Systèmes de production (2 critères)
 - UGB/ha (SAU)
 - STH/ha (SAU)

Critère	Définition	Seuil
Climat		
Température basse	Durée de la période de végétation (nombre de jours où la température moyenne journalière est supérieure à 10°C)	≥ 180 jours
Sécheresse	Différence entre précipitations annuelles moyennes (P) et évapotranspiration potentielle annuelle (ETP)	P-ETP ≤ 0,5
Sol et climat		
Excès d'humidité dans le sol	Nombre de jours où la capacité de rétention de l'eau est atteinte	≥ 200 jours (avec Taux 30 ans)
Sols		
Épaisseur	Surfaces couvertes d'eau pendant une durée significative de l'année	Profondeur de 0 à 80 cm pendant 9 mois, ou humide de 0 à 80 cm pendant 11 mois, 0,5 Sols non ou très peu drainés, 0,4 Coteau tropicaux, 0,3 Reliefs ou forêts à 80 cm de la surface
Texture et perméabilité	Abondance relative d'éléments grossiers (0,5% à 1,5% de matière organique et 25% de matière sèche)	0,1% de matière organique, 20% de matière sèche, 20% de matière sèche, 20% de matière sèche
 terrain		
Pente	Profondeur en cm par rapport à la surface du sol jusqu'à la couche drainante ou une couche dure	30 cm
Proportions chimiques	Présence, dans la couche arable, de sels, sulfures inorganiques, acides humiques	Sulfures > 0,1 g/kg, Matière organique > 10 g/kg, Phosphore total > 2 g/kg, Potassium > 10 g/kg, Azote > 10 g/kg
Ratio	Conservation des rapport à la distance	≤ 15 %

● Le Référentiel Régional Pédologique de Basse-Normandie : les sols de l'Orne



● Cartographie des critères d'éligibilité : l'exemple du Perche



● Vers le maintien du Perche en ZDS

La réalisation du Référentiel Régional Pédologique de l'Orne dont la cartographie est présentée ci-dessus a permis d'élaborer une base de données SOL. Celle-ci a été partiellement remobilisée, dans le cadre du territoire du Perche, pour spatialiser certains critères retenus pour la révision des ZDS.

La carte des épaisseurs de sol montre que ce territoire est marqué par une forte représentation spatiale des sols de faible épaisseur éligibles au titre de la révision des ZDS. Cela concerne plus particulièrement une large bande centrale orientée Nord-Ouest/Sud-Est.

Le critère « Matériaux grossiers » n'apparaît pas comme un critère important dans le maintien du Perche en ZDS. Le seuil d'éligibilité des 15% de pierrosité est en effet rarement atteint.

L'engorgement en eau des sols est une spécificité du Perche ormai puisque près de la moitié de sa superficie est affectée par des sols dont l'hydromorphie est significative. Ce sont généralement des sols de bas-fond sur terrains marneux et des sols épais lessivés acides couvrant les interfluvés de plateaux recouverts de limons loessiques, de limons à silex et d'argiles de décarbonation.

Le critère « Texture » n'est pas à négliger dans le maintien du Perche en ZDS car les textures éligibles au titre de la révision des ZDS s'observent sur de vastes étendues tant à propos du caractère argileux des sols que du caractère sableux.

La réserve utile des sols n'est pas en tant que tel un critère pour la révision des ZDS mais il intervient directement dans la détermination d'un des 8 critères retenus : l'excès d'humidité dans le sol. Dans la mesure où les faibles réserves utiles tendent à renforcer cet excès d'humidité, on peut alors constater que le Perche présente une susceptibilité pédo-climatique favorable à l'éligibilité en ZDS.

L'ensemble de ces propriétés édaphiques s'inscrit dans le cadre d'un relief dissecté par un réseau hydrographique dense et encaissé à l'origine de nombreux versants à pente forte. De sortes que ce contexte orographique est en soi une contrainte physique à ne pas négliger au sujet de cet enjeu ZDS.

La réalisation du RRP de l'Orne permet ainsi de souligner que le territoire du Perche est, d'une part, soumis à de fortes contraintes édaphiques concernant les critères retenus au titre de la révision des ZDS et que, d'autre part, ces contraintes tendent à se juxtaposer spatialement.

Dans la mesure où la Commission européenne considère qu'une commune ne peut être classée en zone défavorisée simple que lorsqu'à moins 66% de sa SAU remplie au moins l'un des 8 critères, le Perche devrait pouvoir assurer son maintien en ZDS.